



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 août 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 29 août 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au sujet de l'attaque malveillante lancée par les milices houthistes contre le district de Dhabab, à l'ouest de la ville de Taëz, dans la soirée du dimanche 28 août 2022. Alors que le Gouvernement yéménite reste attaché à la trêve et s'est acquitté des obligations qui en découlent, les milices houthistes, outre qu'elles continuent de refuser de lever le siège de Taëz et d'ouvrir les principaux axes routiers, ont lancé cette attaque pour prendre le contrôle du secteur de Dhabab et couper la seule route vitale qui relie encore Taëz à la province d'Aden. À cet égard, je souhaite souligner ce qui suit :

- L'attaque en question survient à un moment où la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies s'efforcent de consolider et d'élargir la trêve humanitaire pour que, sur cette base, l'action politique puisse reprendre et la paix être rétablie au Yémen.
- Cette attaque des houthistes est une attaque flagrante contre tout ce qui est fait pour mettre fin à la guerre et obtenir la paix, et constitue une tentative manifeste de faire échouer les actions menées pour prolonger et élargir la trêve. Elle vise à renforcer le siège de la ville de Taëz, concernant laquelle les houthistes refusent de remplir leurs obligations et dont ils persistent à ne pas ouvrir les principaux axes routiers.
- Le Gouvernement yéménite demande au Conseil de sécurité et à l'Envoyé spécial du Secrétaire général d'assumer leurs responsabilités et de condamner l'escalade des actes criminels commis à Taëz par les milices houthistes, et ce d'autant plus que ces actes sont perpétrés alors que les équipes de négociation militaire se trouvent à Amman (Jordanie) pour discuter, sous les auspices de l'Envoyé spécial, du respect du cessez-le-feu et de la prévention de nouvelles violations militaires de la trêve.
- Pour que la trêve atteigne son objectif humanitaire, elle doit être appliquée en tous points de telle sorte que l'on puisse progresser vers un cessez-le-feu à l'échelle nationale et un règlement politique global. Par conséquent, nous exhortons le Conseil de sécurité à exercer les pressions les plus fortes sur les houthistes pour qu'ils la respectent, notamment en ouvrant immédiatement les principaux axes routiers et en levant le siège de Taëz ainsi qu'en mettant fin à leurs violations militaires incessantes.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité pour examen et de le faire publier comme document du Conseil.

L'Ambassadeur
Représentant permanent
(*Signé*) Abdullah Ali Fadhel **Al-Saadi**
